

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE
Jeudi 10 Avril 2025 à 20h00
Session Ordinaire

L'an deux mil **vingt-cinq**, le **Jeudi 10 Avril**, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : M. DARCY Jean Claude, Mme MORIN Françoise, Mme GAMBE Véronique, Mme D'HEYGERE Françoise, M. DEVANNEAUX Yann, M. DESAUNAY Stéphane, M. PETIT Frédéric, M. DENAUW Michel

ABSENTS REPRESENTES : représenté par

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : M. VAN HOUTEGHEM Frédéric et M. PIAT Jean Christophe

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal :	11
Nombre de Conseillers en Exercice :	10
Nombre de Conseillers Présents :	8
Nombre de Conseillers Votants :	8
Date de la Convocation :	01/04/2025
Date de l'Affichage :	03/04/2025

ORDRE DU JOUR

- ❖ Nomination de la Secrétaire de Séance
- ❖ Approbation de la Séance du 7 Février 2025

Délibération n°2025-015 – Vote du Compte Administratif 2024

Délibération n°2025-016 – Vote du Compte de Gestion 2024

Délibération n°2025-017 – Affectation de Résultat 2024

Délibération n°2025-018 – Vote du Budget Primitif 2025

Délibération n°2025-019 – Fixation Taux des Taxes Foncières et Cotisation Foncière des Entreprises pour l'Année 2025

Délibération n°2025-020 – Nomination d'une Nouvelle Déléguée ou d'un Nouveau Délégué pour la Commission Intercommunale du SIRS de MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAINES/ARONDE

- ❖ Informations
- ❖ Questions Diverses

Monsieur Le Maire tient tout particulièrement à informer les Membres du Conseil Municipal que Madame JOSSEAUX Sophie a démissionné de son Mandat de Conseillère Municipale en date du 13 Février 2025.

◆ Nomination du Secrétaire de Séance

Mme D'HEYGERE Françoise a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

◆ **Approbation de la Séance Précédente du 7 Février 2025**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 7 Février 2025, à l'unanimité.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité ø

~~A ... voix POUR~~ — ~~A ... voix CONTRE~~ — ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

Arrivée à 20h11 de Monsieur DESAUNAY Stéphane

◆ **Délibération n°2025-015 – Vote du Compte Administratif 2024**

Il est procédé à l'élection du Président de Séance pour le vote du Compte Administratif 2024 : Madame MORIN Françoise a été élu Présidente.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MORIN Françoise délibérant sur le Compte Administratif 2024 dressé par Monsieur DARCY Jean Claude, Maire, qui peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'Exercice	Section de Fonctionnement	251 394.10 €	310 189.95 €
	Section d'Investissement	31 292.98 €	38 270.26 €
Report de l'Exercice N-1	Report en Section de Fonctionnement	0.00 €	97 554.90 €
	Report en Section d'Investissement	30 530.62 €	0.00 €
Restes à Réaliser	Section de Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'Investissement	0.00 €	0.00 €
RESULTAT CUMULE		313 217.70 €	446 015.11 €

Considérant que Monsieur DARCY Jean Claude, Maire, s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame MORIN Françoise pour le vote du Compte Administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2024, tel que présenté.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité ø

~~A ... voix POUR~~ — ~~A ... voix CONTRE~~ — ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-016 – Vote du Compte de Gestion 2024**

Après s'être fait présenter le Budget 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Monsieur NIVELLE Olivier – Trésorier de COMPIEGNE accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu le Compte Administratif 2024 et après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur, il vous est proposé de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-017 – Affectation de Résultat 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant un excédent de fonctionnement de 156 350.75 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

➤ Résultat de l'exercice en fonctionnement (a) :	58 795.85 €
➤ Résultats antérieurs reportés en fonctionnement (b) :	97 554.90 €
➤ Résultat à affecter (a+b = c) :	156 350.75 €
➤ Solde d'Investissement (d) :	- 23 553.34 €
➤ Solde restes à réaliser d'investissement (e) :	0.00 €
➤ BESOIN DE FINANCEMENT (d+e) :	- 23 553.34 €
➤ AFFECTATION (c) :	156 350.75 €
➤ AFFECTATION EN RESERVE (1068) :	23 553.34 €
➤ REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002 recettes) :	132 797.41 €

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-018 – Vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 198 753.34 € pour la section d'investissement et équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 369 679.41 € pour la section de fonctionnement.

Il vous est donc proposé, après avoir délibéré, de voter le Budget Primitif 2025 tel qu'il a été présenté.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-019 – Fixation Taux des Taxes Foncières et Cotisation Foncières des Entreprises pour l'Année 2025**

En raison de la conjoncture actuelle, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le taux des taxes foncières et cotisation Foncière des entreprises qui avait été adopté au cours de l'année 2024 pour l'année 2025, à savoir :

- TFPB : 41.32 %
- TFPNB : 60.55 %
- TH : 17.52 %
- CFE : 24.32 %

Il vous est donc proposé :

⇒ D'Accepter ces taux pour l'année 2025.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération n°2025-020 – Nomination d'une Nouvelle Déléguée ou d'un Nouveau Délégué pour la Commission du SIRS de MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAISNES/ARONDE**

Suite à la démission de Mme JOSSEAUX Sophie de son mandat de Conseillère Municipale, il s'avère nécessaire de nommer une nouvelle déléguée ou un nouveau délégué pour la Commission Intercommunale du SIRS de MONCHY-HUMIERES – BAUGY et BRAISNES/ARONDE.

Monsieur DEVANNEAUX Yann se porte volontaire pour cette mission.

Monsieur Le Maire vous propose donc de nommer Monsieur DEVANNEAUX Yann afin de représenter la Commune de BAUGY au sein de cette Commission Intercommunale.

Il vous est donc proposé de :

⇒ Nommer Monsieur DEAVANNEAUX Yann en tant que Délégué au SIRS.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

❖ **INFORMATIONS**

🔗 14 Juillet 2025 : Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur PETIT Frédéric afin de faire le point concernant l'organisation du 14 Juillet 2025. Monsieur PETIT Frédéric confirme que le dossier est pratiquement bouclé : le traiteur, le barnum et le DJ + 1 chanteur sont réservés. Le vin est acheté et le feu d'artifice sera commandé par la Mairie début Mai 2025. Monsieur Le Maire propose d'organiser une nouvelle réunion fin Mai 2025 concernant ce sujet afin de fixer la participation financière de chacun (à noter que cela sera beaucoup plus facile lorsque l'ensemble des frais auront été répertoriés), d'éditer les bulletins d'inscriptions et de réunir les réservations.

Monsieur Le Maire rappelle également que le coût d'organisation de cette soirée devra être un peu moins élevé qu'en 2024 mais qu'il est indispensable que les participants passent une bonne soirée.

🔗 Mur du Cimetière : Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Syndical que les travaux de réfection du mur du cimetière ne seront pas terminés avant la fin du mois d'Août 2025 et ce, en raison d'un problème d'approvisionnement des briquettes.

🔗 Vente du Terrain Communal : Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la procédure de vente poursuit son cours et qu'il espère rapidement une issue favorable à ce dossier.

🌀 Rappel à la Population : Monsieur Le Maire tient tout particulièrement à rappeler aux habitants de BAUGY un certain nombre de règles en matière de vie collective, à savoir :

🌀 Il est interdit de faire du feu dans son jardin (selon arrêté préfectoral et passible d'une amende de 135 €),

🌀 Il est obligatoire de procéder à l'entretien courant de son trottoir (chaque occupant est responsable de l'entretien de son trottoir, à savoir : balayer les feuilles mortes et autres débris, nettoyer la neige et le verglas, prévenir les accidents avec du sel, sable, cendres ou sciures de bois et désherber),

🌀 Il est obligatoire de ramasser les déjections des animaux domestiques (article R541-73 du Code de l'Environnement et R632-1 du Code Pénal, passible d'une contravention de 35 € voire plus en fonction de la commune),

🌀 Il est impératif de respecter les panneaux de signalisation (stop, sens interdit...) et de respecter la limitation de vitesse qui est de 30kms/heure au sein de la commune (arrêté municipal n°2020-020 du 3 Septembre 2020). A noter que la Gendarmerie Nationale est régulièrement informée des infractions commises au sein de notre commune et qu'ils n'hésiteront pas à verbaliser les contrevenants,

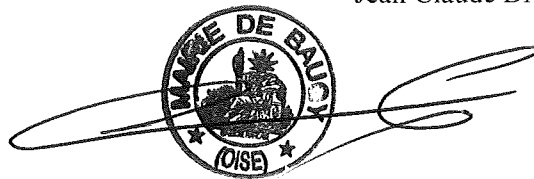
🌀 Il est impératif de respecter l'emplacement de la benne à verre : la benne à verre est strictement réservée au dépôt des bouteilles et pots en verre (la vaisselle, les miroirs, la faïence et la porcelaine devront être rapportés directement en déchetterie). Il est également impératif de ne laisser aucun déchet au pied de la benne en verre.

🌀 Coupe de Bois- Rue de Revennes : Suite à la coupe de bois qui a eu lieu Rue de Revennes, Monsieur Le Maire tient tout particulièrement à informer les Administrés qu'ils sont en droit de récupérer les chutes d'arbres encore présentes au sol.

Fin de la Séance : 21h39

La Secrétaire de Séance,
Françoise D'HEYGERE

Le Maire,
Jean Claude DARCY



❖ Suivant les Signatures des Conseillers Municipaux

M. DARCY Jean Claude	Mme MORIN Françoise	Mme GAMBE Véronique	Mme D'HEYGERE Françoise
M. DEVANNEAUX Yann	M. DESAUNAUY Stéphane	M. VAN HOUTEGHEM Frédéric	M. PETIT Frédéric

M. DENAUW Michel	M. PIAT Jean Christophe		
------------------	----------------------------	--	--